

Selon le recensement de 1971, le nombre de fermes au Canada est de 15 p. 100 inférieur à ce qu'il était en 1966, il y a tout juste 5 ans. D'après le recensement de 1966, il y avait 85,686 fermes en Saskatchewan, et d'après celui de 1971, il n'en restait plus que 76,970, soit 10.2 p. 100 de moins. C'est dire que la population rurale diminue rapidement. La plupart des ruraux à l'heure actuelle ont plus de 50 ans. La perte de ces fermes se rattache directement à la perte d'emplois dans les petites localités, villes et villages qui desservent les régions rurales et dont la population diminue également. On constate, par exemple, que la Saskatchewan comprenait en 1971 926,000 habitants, contre 955,000 en 1966. Une étude approfondie de ces chiffres indique que, en milieu rural, les groupes d'âge de 20 à 24 ans et de 25 à 29 ans étaient au plus bas niveau en 1966. La population urbaine de notre pays est passée de 69.6 p. 100, en 1966, à 73.6 p. 100 en 1971. Il y a un nombre toujours croissant de personnes qui vivent dans les régions urbaines, bien souvent dans la crasse des villes, ayant abandonné le mode de vie rurale. On sait que depuis quelques années, il y a, non seulement au Canada, mais dans le monde entier, une tendance à l'exode vers les grands centres urbains.

• (1720)

Les politiques adoptées par le gouvernement fédéral ont accéléré le dépeuplement des régions rurales, selon le rapport de la Commission de planification de l'agriculture, qui a parlé pour la première fois de la suppression de deux sur trois des entreprises agricoles canadiennes, d'ici 1990. Cela a été envisagé au nom du rendement. L'industrie agricole est censée se suffire à elle-même, bien qu'elle ait à rivaliser sur les marchés internationaux, tandis que le secteur industriel reçoit des subventions, des prêts non remboursables, des subventions à la recherche et voit en même temps ses marchés contrôlés par des prix fixés. Non seulement cette situation concerne les intérêts des jeunes qui veulent se lancer dans l'agriculture, mais elle touche également des jeunes qui participent à d'autres programmes gouvernementaux.

L'une de ces politiques concerne la Société du crédit agricole. Celle-ci a été très utile par le passé pour aider les agriculteurs à obtenir un certain crédit, mais le genre de garantie nécessaire pour obtenir un prêt rend les jeunes, les agriculteurs et les autres, inadmissibles à un tel prêt. Aucune disposition n'est prévue au sujet de ceux qui ne travaillent pas dans l'agriculture mais qui ont été élevés dans une ferme, qui travaillent maintenant dans un cadre urbain et qui souhaitent retourner à la terre. Il peut arriver que le troisième ou le quatrième fils d'une famille travaille dans une coopérative ou une usine d'acier à Regina, en a assez de ses huit heures de travail par jour sans aucun contrôle sur sa production et, devant cet ennui, désire reprendre le travail agricole: dans le cadre de ces politiques, il n'a pas le choix de retourner à la terre.

Pour ce qui est de la politique du gouvernement fédéral d'accélérer le dépeuplement des campagnes, il me suffit de mentionner le programme de regroupement des petites entreprises agricoles institué par le ministre de l'Agriculture (M. Olson) sous le couvert de modifications à la loi

[M. Knight.]

sur le crédit agricole. C'est un programme destiné à rationaliser davantage encore le secteur agricole. On devrait appeler le «programme de regroupement de grosses exploitations agricoles»—faire de deux agriculteurs un seul, ou de trois, deux. Le programme ne donne pas à un jeune la possibilité de prendre en main l'exploitation de son père. S'il veut faire d'une demi-section une section entière, le programme ne lui en donne pas la possibilité. Tout ce que peut faire le jeune agriculteur, c'est abandonner la terre et vendre l'exploitation à quelqu'un qui soit déjà dans l'industrie agricole. On ne donne pas aux gens la possibilité de retourner à la terre, monsieur l'Orateur, et je crois que c'est là un point important.

Je n'ai pas besoin d'entrer dans le détail des difficultés d'un jeune homme qui veut se lancer dans l'exploitation laitière, ni du mal qu'il a à obtenir un contingent de la Commission canadienne du lait. Il lui faut l'obtenir d'un agriculteur qui vend son exploitation, et généralement, il lui faut acheter les troupeaux en même temps. Le rapport de la Commission de planification mentionnait l'élimination des entreprises agricoles, la nécessité d'avoir des exploitations plus grandes, et désavantageait donc nettement les petits exploitants et les jeunes ménages qui veulent se lancer dans l'agriculture.

On déclare souvent à la Chambre que le devoir de l'opposition est de s'opposer, mais ce que je veux faire aujourd'hui, c'est signaler au gouvernement certains des risques très réels de sa philosophie et de sa politique, et essayer de renverser cette tendance au dépeuplement des campagnes. Ce qu'il faut, c'est une nouvelle politique de développement rural, une politique de «retour à la terre et à la vie champêtre». Même si cette solution semble, à certains égards, assez conservatrice, j'estime que c'est une solution radicale au problème du chômage au Canada. La tendance démographique qu'on constate dans le monde entier est celle d'une expansion des grandes zones urbaines aux dépens des zones rurales. Une politique de développement rural devrait comprendre une politique du revenu qui prouve que l'agriculture a un avenir, et encourage les jeunes à devenir cultivateurs. Il faut leur assurer une mesure de sécurité, qu'ils sachent qu'ils pourront gagner un revenu raisonnable sur la terre. Que dire du cas rencontré dans ma circonscription où un jeune père de famille doit aller travailler dans les mines pour augmenter les revenus d'une section et quart?

Ce qu'il faut, c'est un programme de prix de soutien et des niveaux garantis de prix des céréales et autres denrées. En outre, on devrait accorder des facilités de crédit qui permettent aux jeunes de retourner à la terre. Cela serait possible si la Société du crédit agricole exigeait moins de nantissement et si l'intérêt était subventionné. Au jeune homme qui travaille dans une usine à Moose Jaw ou à Regina et qui s'adresse à la Société, on demande de quelle sorte de nantissement il dispose. Il faudrait ajouter à ce genre de programme d'emprunt, un régime national de réserves de terres qui puissent être offertes aux jeunes cultivateurs sans capitaux. La Saskatchewan s'en occupe déjà. A mon avis, un régime national, financé en partie par le gouvernement fédéral, serait très avantageux pour les jeunes intéressés à l'agriculture.